

une brasserie américaine qu'elle avait achetée, ceci en vertu des lois «anti-trust» américaines. Donc aux États-Unis aussi, les activités des sociétés privées sont restreintes. Nous avons aussi ces droits au Canada, en vertu de différentes lois, mais, les députés en conviendront, je crois, on ne devrait y avoir recours qu'en dernière extrémité, quand il s'agit d'empêcher une transaction de caractère privé conclue de bonne foi et parfaitement conforme aux lois en vigueur.

Le chef du NPD a proposé que le gouvernement finance un consortium de petites sociétés canadiennes pour acheter la Home Oil. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui connaît aussi bien les règles que la pratique, a marqué un point en faisant remarquer que cela serait difficile en vertu de nos lois. Le chef du NPD n'a mentionné aucune loi précise qui nous permettrait de prendre cette mesure. Je n'en connais aucune qui nous autorise à subventionner un consortium de petites entreprises canadiennes.

Une voix: Et la Banque d'expansion industrielle?

L'hon. M. Greene: D'après une troisième proposition, la Panarctic devrait faire l'acquisition de cette société. Mais le gouvernement ne détient que 45 p. 100 des actions de la Panarctic. Le reste appartient à des particuliers. La société est dirigée par un conseil indépendant du gouvernement. Autant que je sache—et je peux le dire sans divulguer de secrets—le conseil d'administration n'a manifesté aucun intérêt pour la Home Oil, j'ignore pourquoi, et je ne crois pas que le gouvernement ait le droit d'intimer à la Panarctic...

Une voix: Il a une participation de 45 p. 100.

L'hon. M. Greene: Il faut lui permettre de fonctionner selon les visées des administrateurs dans l'intérêt bien compris de la Panarctic. Si l'achat de la Home Oil les avait intéressés, cela aurait pu être une solution. Toutefois, jusqu'ici les délibérations se poursuivent dans une voie qui m'inspire confiance. J'espère qu'elle n'est pas mal placée, mais je ne le crois pas. Je peux être naïf, mais je ne crois pas l'être dans ce cas-ci. D'après la nature des entretiens que j'ai eus avec le vendeur M. Brown, l'Ashland Company et les acheteurs canadiens éventuels, j'ai confiance que nous pourrions régler la question—car c'est la seule façon de conclure une transaction de ce genre—de telle sorte que cette compagnie demeure canadienne sans avoir à adopter un projet de loi à effet rétroactif. Cela pourrait s'avérer nécessaire si les choses tournent mal, si je me suis trompé en qualité d'agent du gouvernement et de mandataire de la volonté du Parlement, car il est évident ce soir que le Parlement veut que cette compagnie demeure canadienne. Il est bien évident que les députés ici présents sont fermement décidés à ce que cette société demeure canadienne.

• (11.40 p.m.)

Je dispose de certains renseignements que je puis révéler. J'ignore s'ils seront utiles aux députés, mais je ne puis en révéler plus sans trahir les confidences qui m'ont

été faites au cours des négociations. Je vais communiquer à la Chambre certains de ces renseignements. Auparavant, je crois devoir rétablir les faits au sujet d'un article de journal qui, je crois, a induit certains députés en erreur, bien qu'il soit difficile de le vérifier. Je crois que les trois allusions de l'article à des sources non identifiées auraient dû éveiller leur méfiance. Permettez-moi d'apporter une précision pour le compte rendu officiel. C'est à mon avis un devoir envers la Chambre que de consigner ce que je sais sur tout accord écrit ou non.

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) m'a interrogé sur un accord qui mentionnait mon nom. Je ne connais rien d'un tel accord. Il aurait aussi mentionné que le gouvernement tâchait d'empêcher la vente, qui aurait eu lieu selon les allégations contenues dans cet article. J'ai dit alors que je savais rien d'un tel accord, mais que je connaissais l'existence d'un document. Je n'en connais pas très bien la portée juridique, mais au mieux de ma connaissance—et j'en suis convaincu—ce n'était pas un contrat de vente valide. Il y avait possibilité de vente, c'était un accord général susceptible d'être suivi d'un contrat de vente. J'étais au courant de ce document.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une lettre d'intention?

L'hon. M. Greene: Je ne le qualifierais pas de lettre d'intention, je ne pense pas. Je ne sais pas très bien la définition juridique d'une lettre d'intention. Le document que j'ai vu énonçait les conditions devant former le fondement général d'un accord si celui-ci était plus tard conclu. C'était, si vous voulez, un accord préliminaire. Mais ce ne peut certes être celui dont l'article fait état et que mentionne la question du député de Calgary-Nord, parce que le document que j'ai vu ne mentionnait pas mon nom et ne disait pas non plus que le gouvernement canadien eût joué quelque rôle dans cette affaire. En passant, bien que j'aie été informé de l'existence d'un tel document, je ne l'ai pas vu avant vendredi dernier. Je crois pouvoir révéler ce fait à la Chambre maintenant qu'une part de son contenu a été rendu publique. Voilà pour l'accord et le hasard, point sur lequel les députés ont, à mon avis, droit à des éclaircissements.

De fait, des pourparlers se poursuivent entre M. R. A. Brown fils, de Calgary et la Rabsco Investments Limited, compagnie dans laquelle M. Brown a des intérêts, pour la vente de leurs avoirs réunis qui représentent plus de 50 p. 100 des actions délibérantes de la catégorie B de la Cygnus Corporation Limited de Calgary. Je voudrais préciser à la Chambre, dans les limites qui me paraissent convenables et tout en ne trompant pas la confiance qu'on m'a témoignée, quelques-uns des faits. D'abord, la Home Oil a été constituée en corporation en 1929 en vertu des lois du Canada. Elle s'occupe d'exploration et aussi de production et de transport de pétrole, de gaz naturel et de produits connexes. Ses avoirs sont d'environ 250 millions de dollars et son revenu annuel brut atteint environ 28 millions. Elle est une des principales sociétés indépendantes du Canada dans l'industrie du pétrole, comme les députés l'ont si clairement fait ressortir au cours de leurs interventions ce soir.